Séance du 1er juillet 2015 à 20h30

Convocation du 26.06.15 affichée le 26.06.15

Conseillers en exercice : 11. Présents : 8. Votants : 11

PRESIDENCE : Chantal DUCOURET, Maire

PRESENTS : Chantal DUCOURET, Daniel LEBEURY, Gisèle LOZIER, Pierre ANTHOUARD, Bruno GUERARD, Delphine QUERY-VALOGNES, Didier LOIR et Julien BERTOT

ABSENT : Jean-Guillaume de TOCQUEVILLE a donné procuration à Pierre ANTHOUARD
Philippe GOHEL a donné procuration à Chantal DUCOURET
Christine ROBINE a donné procuration à Daniel LEBEURY

SECRETAIRE DE SEANCE : Delphine QUERY-VALOGNES

RESTAURATION DE L'EGLISE

Pierre Anthouard présente une étude comparative des 4 devis reçus pour la réfection d'enduits intérieurs dans le chœur, la chapelle nord et la chapelle sud de l'église.
Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du projet de restauration des enduits intérieurs de l'église Saint Laurent, en avoir délibéré et, à l'unanimité :

- ✓ Approuve le projet présenté et confie les travaux à l'entreprise Alain GOURBESVILLE à Quettehou, pour la somme de 17 857,79 € HT, soit 21 429,35 € TTC.
- ✓ Sollicite l'obtention, auprès des différents co-financeurs, d'un montant d'aides publiques et privées sur la base du montage financier prévisionnel.
- ✓ Valide la participation financière de la commune, prévue dans le plan de financement suivant :

Source	Montant sollicité	%
Département	6 300 €	35 %
Commune	6 700 €	37 %
Dons collectés par l'association	5 000 €	28 %
Total HT	**18 000 €**	**100 %**
TVA	3 600 €	
Total TTC	21 600 €	

- ✓ Autorise Mme le Maire à signer, au nom de la commune, la convention de partenariat avec la Fondation du Patrimoine

La Fondation du Patrimoine a versé au mois de mai 18 991,71 € pour les travaux réalisés en 2013.
Le conseil étudiera la faisabilité de repeindre la statue située au-dessus du porche de l'église.

ADHESION A LA FONDATION DU PATRIMOINE

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'adhérer à la Fondation du Patrimoine. La cotisation 2015 est de 50 €

PLAN DEPARTEMENTAL DES ITINERAIRES DE PROMENADE ET DE RANDONNEE

Vu l'article L 361.1 du Code de l'Environnement, relatif au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée ;
Considérant que depuis la loi n°2000-627 du 6 juillet 2000 modifiant la loi n° 84-610 du 16 juillet 1984 relative à l'organisation et à la promotion des activités physiques et sportives, « le département favorise le développement maîtrisé des sports de nature » et doit, à ce titre, élaborer un plan départemental des espaces sites et itinéraires relatifs aux sports de nature (PDESI), qui inclut le PDIPR, conformément à l'article L. 311-3 du code du sport ;
Après en avoir délibéré, et considérant l'intérêt que représente la pratique de la promenade ou de la randonnée non-motorisée, le Conseil Municipal :

- confirme les caractéristiques des itinéraires précédemment inscrits au PDIPR sur le territoire de sa commune ;

- demande au Département l'inscription des nouveaux chemins : 240m pour relier l'itinéraire de Gatteville à Ste Geneviève près de La Roque (Les Viettes), 930m chasse du Capital, 600m rue d'Ingleville et 460m son prolongement par Le Pavillon pour rejoindre la chasse des Drouveries.
- s'engage à informer préalablement le Département dans le cas d'aliénation ou de suppression du/des chemins ruraux en lui proposant un itinéraire de substitution approprié à la pratique de la promenade et de la randonnée et de qualité équivalente ;
- autorise le balisage par les organismes initiateurs des itinéraires ;
- autorise Madame le Maire à signer toutes conventions et tous documents inhérents à cette procédure d'inscription ;
- s'engage à conserver ou faire conserver le caractère physique, public et ouvert (à la libre circulation non motorisée) par un entretien régulier (2 fois par an minimum).

Pierre Anthouard sollicite des bénévoles, pour nettoyer le chemin abandonné « rue de la Couplière » entre Mme Anfray et M Fouquet.
Des branchages ont été déposés par un particulier dans le chemin de randonnée entre Gofontaine et la RD901.

SUBVENTION

L'APEL de l'Ecole Notre Dame à St Pierre Eglise sollicite une subvention pour permettre aux enfants de participer à des activités : piscine, poney, visites…
Le Conseil Municipal, considérant que des enfants de Tocqueville sont scolarisés à l'école Notre Dame et, à l'unanimité, accorde une subvention de 30 € à l'APEL.

AFFAIRES DIVERSES

- Mme la Préfet a décerné la médaille de la famille « Argent » à Mme Corinne LOIR. Les conseillers départementaux du canton seront contactés pour remettre la médaille, qui est offerte par le Conseil Départemental. Un bouquet de fleurs sera offert à Mme Loir.
- La communauté de communes a décidé de ne pas prendre la compétence urbanisme. Les Plans d'Occupation des Sols POS seront caducs en 2017. Les communes n'ayant pas de PLU seront régies par le Règlement National d'Urbanisme RNU.
- Le lavoir de La Couplière sera réparé à l'automne.
- Le débernage et débroussaillage des chemins sera réalisé prochainement.
- L'entreprise Boucé viendra effectuer les travaux mi-juillet
- Un véhicule a cassé un poteau téléphonique et le parterre de fleurs à la sortie du bourg, vers St Pierre Eglise. Des abonnés n'ont plus de téléphone ni d'Internet.
- Daniel Lebeury présente les premières propositions de l'Agence des routes départementales, pour l'aménagement de la RD901 dans le bourg. La prochaine réunion aura lieu en septembre.
- Un panneau sera posé pour indiquer que la salle polyvalente est proposée à la location.
- Le conseil étudiera une reprise des tombes abandonnées, un aménagement du cimetière et la création d'un jardin du souvenir.

La séance est levée à 22h30.